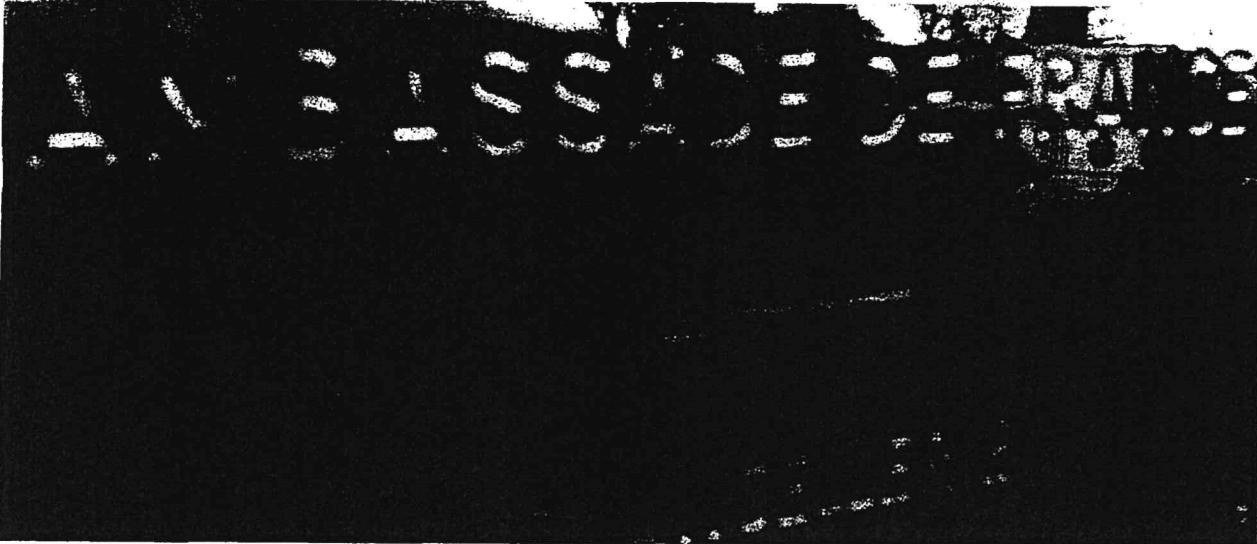


Habyarimana : les carences de l'enquête



L'AMBASSADE de France à Kigali : le dernier diplomate a quitté la capitale rwandaise lundi après la rupture décidée par le président Kagame. PHOTO JOSE CENDON/AFP.

ANALYSE
L'ordonnance publiée le 17 novembre dernier par le juge antiterroriste français Jean-Louis Bruguière, qui se conclut par la délivrance de neuf mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de proches collaborateurs du président rwandais Paul Kagame, suscite plus de questions qu'elle n'apporte de réponses à l'énigme de l'attentat qui, le 6 avril 2004, coûta la vie au président Habyarimana ainsi qu'au président du Burundi et aux trois membres de l'équipage français.

1 Cette ordonnance peut-elle avoir un effet déstabilisateur ? Les poursuites sont moins gênantes que l'affirmation selon laquelle le Front patriotique rwandais désireux de conquérir le pouvoir à tout prix aurait, en « liquidant » le président Habyarimana, délibérément sacrifié les Tutsis vivant à l'intérieur du Rwanda. En effet, le FPR a toujours déclaré que si, malgré sa supériorité militaire, il avait accepté la négociation et les accords d'Arusha, c'était précisément pour épargner ses compatriotes tutsis que les extrémistes hutus menaçaient de massacrer.

2 Pourquoi publier cette enquête bouclée depuis deux ans ? Kigali estime que cette ordonnance est un coupe-feu destiné à détourner l'attention sur l'enquête menée au Rwanda à propos des responsabilités de la France et à rendre impossibles les investigations du Tribunal aux armées de Paris, saisi de plaintes à propos du comportement de militaires français durant l'opération Turquoise. A deux reprises, le Parquet a déjà tenté de bloquer cette démarche.

Le juge n'a écouté que des témoins n'appartenant pas au « premier cercle » du pouvoir

3 S'il s'agit d'une attaque contre le Rwanda, a-t-elle des implications régionales ? Le nouveau régime en place au Burundi, qualifié de « hutu », a noué d'excellentes relations avec Kigali, tandis qu'à Kinshasa le président Kabila s'entretient directement de questions de sécurité avec son voisin Kagame. Ces deux pays ne peuvent donc plus autoriser d'infiltrations de militaires hutus en direction du Rwanda. Est-ce un hasard si, de

puis la « réconciliation » entre Kagame et Kabila, l'attitude de la France s'est durcie à l'égard du président congolais ?

4 Pourquoi des témoins aussi douteux ? Le juge n'a écouté que des témoins n'appartenant pas au « premier cercle » du pouvoir et certains d'entre eux sont des transfuges, parfois poursuivis pour malversations. Quant au témoin clé, le major Abdul Ruzibiza, il s'agit d'un infirmier qui, lors des faits, se trouvait à Byumba, dans le nord du Rwanda. En 2003, il fut exfiltré depuis l'Ouganda par la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure).

5 Pourquoi le juge ne s'est-il pas rendu sur le terrain ? Une descente sur les lieux aurait permis d'éviter quelques invraisemblances : la colline de Massaka, d'où partit le tir, était à l'époque étroitement contrôlée par la Garde présidentielle. Une seule route y conduisait, longeant des barrages et étaient érigés. Le lieu dit « La Ferme », où se seraient postés les tireurs du FPR, était un domaine appartenant à M^{me} Agathe Habyarimana, gardé par... des militaires français. Comment des militaires du FPR

(très reconnaissables) auraient-ils pu quitter l'enceinte du Parlement, gardée par les Casques bleus, gagner... en taxi (!) le lieu choisi pour perpétrer l'attentat puis regagner leur base dans une ville hérissée de barrières ?

6 La provenance des missiles est-elle établie ? Bruguière assure que des paysans auraient découvert deux tubes lance-missiles abandonnés par des tireurs (déjà bien négligents), permettant d'identifier un lot de 40 missiles fabriqués en URSS et livrés à l'Ouganda. Selon le professeur Reyntjens, ces missiles auraient été remis au FPR par le président Museveni. Problème : en 1998, devant les parlementaires belges, l'universitaire anversois avait assuré que ces missiles Sam 16 Gimlet faisaient partie... d'un lot saisi en février 1991 par l'armée française en Irak, lors de la guerre du Golfe ! Par ailleurs, comparaisant devant le Tribunal international pénal pour le Rwanda, le colonel Bagosora a reconnu que les forces gouvernementales rwandaises avaient acquis des missiles Sam 16. Le juge insistait sur le fait que les forces armées rwandaises n'avaient pas été entraînées au maniement de

missiles sol-air, on ne peut que s'interroger sur l'assistance éventuelle de tireurs étrangers...

7 Pourquoi le juge Bruguière n'évoque-t-il pas la présence à Kigali, le 7 avril, du capitaine Paul Barril ? Cet ancien du GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) a déclaré qu'après son séjour d'avril il était retourné au Rwanda en mai 1994 et avait récupéré la (fausse) boîte noire de l'avion.

Il n'est pas rappelé non plus

Seule une enquête internationale impartiale pourrait fixer les esprits

qu'à l'aube du 7 avril, quelques heures après l'attentat, le conseiller du président Mitterrand pour les affaires africaines François de Grossouvre, ami de Paul Barril, était retrouvé « suicidé » dans son bureau de l'Elysée.

A l'instar de l'enquête sur l'assassinat du Premier ministre libanais Hariri, seule une enquête internationale impartiale pourrait fixer les esprits. Mais aucun pays, et moins que tout autre les autorités de Kigali, n'en a fait la demande. ■

COLETTE BRAKCIOMAN

dée, faute de preuve suprême de justice énième instance, la dépeut faire l'objet d'un cours. (ap)

RUSSIE

Litvinenko : d'autre de radiation découvré
Les policiers britanniques quêtant sur la mort psonnement de l'ex-ese Alexandre Litvin détecté des traces de vité dans deux nouv à Londres, a rapport chaîne Sky Televisi Les enquêteurs ont découvert après av leurs investigations : cès suspect dans la c tannique de cet opp président russe Vladir ne. (ap)

IRAK

Londres réduira ses avant la fin 2007
La Grande-Bretagne : cé lundi qu'elle espére de plusieurs millier de ses soldats en la fin 2007. « Je peux que d'ici à la fin de l'ar chaîne, je m'attends à toupes britanniques soient réduites de manificative, de plusieurs d'hommes », a déclaré tre de la Défense, Des devant le Royal Instituternational Affairs, à l « La planification est depuis quelques mois ajouté, insistant sur ne voulait pas qu'« un dat reste en Irak plus lor que nécessaire ». (afp)

CHILI

Augusto Pinochet a été assigné à résidence
Un juge chilien a ordon di l'arrestation et l'assi à résidence de l'ancien teur Augusto Pinochet cadre de l'affaire de la « ne de la mort », nom d'tron qui a sillonné l après le putsch de 19 annoncé des sources j res. Pinochet avait dé éroué et placé aux arr miciliaires par un autre trat le 30 octobre pour c paritions et tortures dan la Grimaldi, terrible pris destinée où fut empré l'actuelle présidente ch Michelle Bachelet. Dix après, Pinochet avait bé d'une libération sous c (afp)

28 NOVEMBRE 2006